

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE LA SANTÉ ET DE LA FAMILLE

#### Arrêté du 4 avril 2005 modifiant l'arrêté du 29 avril 2002 portant désignation d'une personne responsable des marchés

NOR : SANG0521146A

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille,

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 20 ;

Vu le décret n° 99-808 du 15 septembre 1999 portant création d'une mission interministérielle pour la lutte contre la drogue et la toxicomanie ;

Vu le décret n° 2000-685 du 21 juillet 2000 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'emploi et de la solidarité et aux attributions de certains de ses services ;

Vu le décret n° 2004-319 du 8 avril 2004 relatif aux attributions du ministre des solidarités, de la santé et de la famille ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2002, modifié par les arrêtés du 22 août 2002 et du 7 juin 2004, portant désignation des personnes responsables des marchés,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 avril 2002 susvisé est complété comme suit :

« 21° Le président de la mission interministérielle pour la lutte contre la drogue et la toxicomanie ;  
La secrétaire générale. »

**Art. 2.** – Le président de la mission interministérielle pour la lutte contre la drogue et la toxicomanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 avril 2005.

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY